

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 102

présenté par
Mme Motin

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition faite dans cet article, permettant l'euthanasie médicalement assistée, va beaucoup trop loin et méconnaît le travail d'accompagnement fantastique que tous les soignants tant sur la douleur physique que sur la douleur psychique.

Faut il donner plus de moyens à ces professionnels ? Assurément, oui. C'est ce que nous faisons depuis le début de notre mandat avec une augmentation constante et ce que nous allons continuer de faire, tant pour les soins palliatifs que pour la psychiatrie.

Mais faire croire que cet accompagnement n'existe pas, qu'il ne répond pas aux douleurs physiques et psychiques de personnes en fin de vie, laisser penser que le rôle des soignants serait d'euthanasier ceux qui souffrent plutôt que de soulager leurs souffrances pour leur offrir une fin de vie digne n'est pas admissible.

C'est ce qui motive la demande de suppression de cet article premier.